FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Nettoyant avant vidange

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Nettoyant avant vidange

Numéro du produit QPF300, RPF300, CAV301, CPF300, ZMF300

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif pour huile moteur. Additif pour gazole.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
TEL: 03 20 28 06 30
qualite@tetrosyl-france.com

Fabricant
TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
TEL: 03 20 28 06 30
qualite@tetrosyl-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)161 764 5981

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Environnement Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nettoyant avant vidange

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROZÈNE - NON SPÉCIFIÉ **10-<30%**

Numéro CAS: — Numéro CE: 926-141-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484819-18-0001

Classification
Asp. Tox. 1 - H304

AROMATIC HYDROCARBONS (<0.1% BENZENE) **10-<30%**

Numéro CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119455851-35-0000

Classification
Flam. Liq. 3 - H226
STOT SE 3 - H335, H336
Asp. Tox. 1 - H304
Aquatic Chronic 2 - H411

ÉTHYLÉNEDIAMINE **-<0.05**

Numéro CAS: 107-15-3 Numéro CE: 203-468-6

Classification
Flam. Liq. 3 - H226
Acute Tox. 4 - H302
Acute Tox. 4 - H312
Skin Corr. 1B - H314
Eye Dam. 1 - H318
Resp. Sens. 1 - H334
Skin Sens. 1 - H317

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Les effets peuvent être retardés. Garder la personne touchée en observation. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée éloignée de la chaleur, des étincelles et des flammes. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Nettoyant avant vidange

Inhalation Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Garder la personne touchée en observation. Consulter un médecin. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Garder la personne touchée en observation. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Garder la personne touchée éloignée de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter l'oeil. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Les effets peuvent être retardés. Garder la personne touchée en observation.

Inhalation Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation. Une congestion pulmonaire peut survenir, entraînant un sévère essoufflement.

Contact cutané Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO_2). Peut former un mélange explosif avec l'air à très forte concentration.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Nettoyant avant vidange

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Prévoir une ventilation suffisante. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Recouvrir les déversements importants avec de la mousse résistant à l'alcool. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Eliminer toute source d'inflammation. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Une ventilation mécanique ou une aspiration locale peut être nécessaire. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver le récipient bien fermé. Maintenir les conteneurs verticaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Eviter le contact avec des oxydants. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nettoyant avant vidange

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ÉTHYLÉNEDIAMINE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 25 mg/m³
Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 35 mg/m³
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés	Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Prévoir une ventilation suffisante.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.
Autre protection de la peau et du corps	Prévoir une fontaine oculaire. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après le contact. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide. Liquide.
Couleur	Marron.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>150°C @
Point d'éclair	68°C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	0.85 g/cm³ @ 20°C

Nettoyant avant vidange

Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	8.0 cSt @ 40°C

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucun.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Matières comburantes.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non pertinent.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	5 000,0
Espèces	Rat
Indications (DL_{50} orale)	KEROSINE (PETROLEUM); STRAIGHT RUN KEROSINE

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL_{50} mg/kg)	2 000,0
Espèces	Lapin
Indications (DL_{50} cutanée)	KEROSINE (PETROLEUM); STRAIGHT RUN KEROSINE

Toxicité aiguë - inhalation

Espèces	Rat
Indications (CL_{50} inhalation)	KEROSINE (PETROLEUM); STRAIGHT RUN KEROSINE

Nettoyant avant vidange

Information générale	Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.
Inhalation	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.
Ingestion	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Ce produit chimique peut être dangereux par inhalation et ou s'il est touché. Peut provoquer des lésions internes sévères. Les vapeurs de ce produit peuvent être dangereuses par inhalation.
Voie d'exposition	Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire. Absorption cutanée
Considérations médicales	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Dangereux pour l'environnement en cas de rejet dans les cours d'eau. Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	NOEC, : > 0.01 - <= 0.1 mg/l, KEROSINE (PETROLEUM); STRAIGHT RUN KEROSINE
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	NOEC, : > 0.1 - <= 1.0 mg/l, KEROSINE (PETROLEUM); STRAIGHT RUN KEROSINE

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
Coefficient de partage	Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient d'adsorption/désorption	Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Nettoyant avant vidange

Méthodes de traitement des déchets	Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquettes de transport
Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Publié par	Health & Safety Department
Date de révision	03/04/2019
Révision	15
Remplace la date	14/06/2018

Nettoyant avant vidange

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d’ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d’asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.